

Annexe III**Correspondances entre épreuves****Tableau de correspondance entre épreuves ou unités**

Baccalauréat professionnel technicien géomètre-topographe (arrêté du 20 juillet 2011)		Baccalauréat professionnel technicien géomètre-topographe défini par le présent arrêté	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E.2 : Épreuve de technologie		E.2 : Épreuve d'analyse et de technologie	
Sous-épreuve E21 : Production de documents techniques et juridiques	U.21	Sous-épreuve E22 : Production de documents techniques et juridiques	U.22
Sous-épreuve E22 : Traitement numérique de données	U.22	Sous-épreuve E23 : Traitement numérique de données	U.23
Sous-épreuve E23 : Analyse d'un dossier	U.23	Sous-épreuve E21 : Analyse d'un dossier	U.21